

NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC

Rencontre d'informations sur le programme Sport-Études

Janvier 2023

Valérie Savard

Codirectrice Générale

1. Programme Sport-Études

Vise à soutenir des élèves-athlètes, identifiés par leur fédération, dans la pratique de leur sport et dans la réussite de leurs études au secondaire.

En s'inscrivant dans un tel programme, les élèves doivent s'attendre à ce que le rythme exigé pour les apprentissages soit plus élevé que dans les programmes réguliers, car le temps passé en classe est moindre. Ils devront donc être très autonomes et faire preuve de sérieux s'ils veulent réussir.

3. Conditions d'admission

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES AU SECONDAIRE

PROTOCOLE D'ENTENTE

2021 - 2024

- Statut Espoir, Relève, Élite ou Excellence
- Obtenir (et maintenir) des résultats scolaires supérieurs à la limite établie par l'établissement scolaire
- Être inscrit dans un club Mandataire Sport-Études approuvé par Natation Artistique Québec
 - OBNL, immatriculation au REQ, Affiliation en règle
- Être un membre en règle d'une fédération sportive provinciale (Natation Artistique Québec)

3. Statut Espoir, Élite, Relève, Excellence

Qu'est-ce que ça signifie ?

- Des standards de performance sont requis pour obtenir ces statuts.
- Ces statuts s'inscrivent dans une progression vers l'Excellence, visant à développer les athlètes internationaux des années à venir.

Obligations pour obtenir un statut espoir

- 12 ans minimum au 1er janvier de l'année d'identification
- 12 ans : Obtenir un minimum de 50,0 points lors d'une épreuve technique de championnat
- 13-15 ans : Obtenir un minimum de 55,0 points lors d'une épreuve technique de championnat
- 16-20 ans : Obtenir un minimum de 60,0 points lors d'une épreuve technique de championnat

3. Statut Espoir, Élite, Relève, Excellence

Obligations pour obtenir un statut espoir (suite)

- Il est requis de compétitionner dans les épreuves suivantes afin d'être retenu comme athlète identifié. :
 - Minimum d'une (1) épreuve de routine libre parmi les quatre (4) épreuves suivantes : solo libre, duo libre, duo mixte libre, équipe libre.
 - Minimum d'une (1) épreuve ayant une composante technique parmi les cinq (5) épreuves suivantes : figures, solo technique, duo technique, duo mixte technique, équipe technique.
- Pour être considéré dans le classement des athlètes, la participation à une épreuve se définit comme suit :
 - Être inscrit à l'épreuve et ;
 - Avoir performé cette même épreuve en préliminaire et/ou en finale

3. Statut Espoir, Élite, Relève, Excellence

Obligations pour maintenir le statut espoir (Critères d'engagement)

- S'entraîner assidument de septembre à juin
- Prendre part à une compétition de qualification
- Prendre part à un championnat provincial et/ou national
- 12 ans : s'entraîner minimum 3 fois par semaine / minimum 9 heures*
- 13-15 ans : s'entraîner minimum 4 fois par semaine / minimum 12 heures*
- 16-20 ans : s'entraîner minimum 5 fois par semaine / minimum 15 heures*

*N.B. le nombre minimal d'heures d'entraînement de 15 heures par semaine demeure pour le programme Sport-Études

4. Obligation de fréquentation scolaire

Au Québec, la fréquentation scolaire est obligatoire.

Le programme Sport-Études fait partie des exceptions à cette obligation.

Le programme Sport-Études est subventionné par le Ministère dans l'objectif de développer les athlètes Excellence du futur.

- Services périphériques à l'école
- Aide à la pension et au déplacement

5. Encadrement sportif

- 3 heures consécutives
- Entre 7h30 et 16h30 OU 8 heures après le début des cours OU 8 heures avant la fin des cours
- Ces heures peuvent inclure le déplacement ou non
- Minimum 15 heures par semaine
 - Les athlètes peuvent s'entraîner plus d'heures, mais ces heures sont en surplus et ne font pas parti de l'encadrement Sport-Études
- Entraîneur Compétition-Développement *formé*

5. Encadrement sportif

Le mandataire Sport-Études (Le club) doit remettre à la fédération en début de saison :

- La liste des athlètes inscrit.e.s au programme Sport-Études
- La liste des entraîneur.e.s inscrit.e.s ainsi que leur numéro PNCE
- La preuve de la vérification des antécédents judiciaires des entraîneur.e.s et intervenant.e.s impliqué.e.s avec les athlètes
- La liste des événements et compétitions
- La planification annuelle
- La grille horaire scolaire
- La grille horaire d'entraînement

Le mandataire Sport-Études (Le club) doit remettre à l'école les évaluations en cours d'année en utilisant le bulletin produit par Natation Artistique Québec.

6. Les concentrations sportives

Il existe des programmes pédagogiques particuliers qui peuvent ressembler au programme Sport-Études. Ce sont les concentrations sportives.

- Les critères de sélection, de rétention et d'encadrement sont propres aux établissements et ne relèvent pas du programme Sport-Études;

Les établissements scolaires ont une offre de service qui leur est propre.

Certains établissements scolaires offrent seulement le Sport-Études ou seulement la concentration sportive ou une combinaison des deux ou aucun des deux.

6. Conclusion

Le programme Sport-Études est une mesure d'exception et comporte des exigences.

Ce programme permet en même temps de garder des élèves motivés à l'école en accordant plus de temps à leur discipline sportive tout en pouvant avoir un horaire plus "normal".

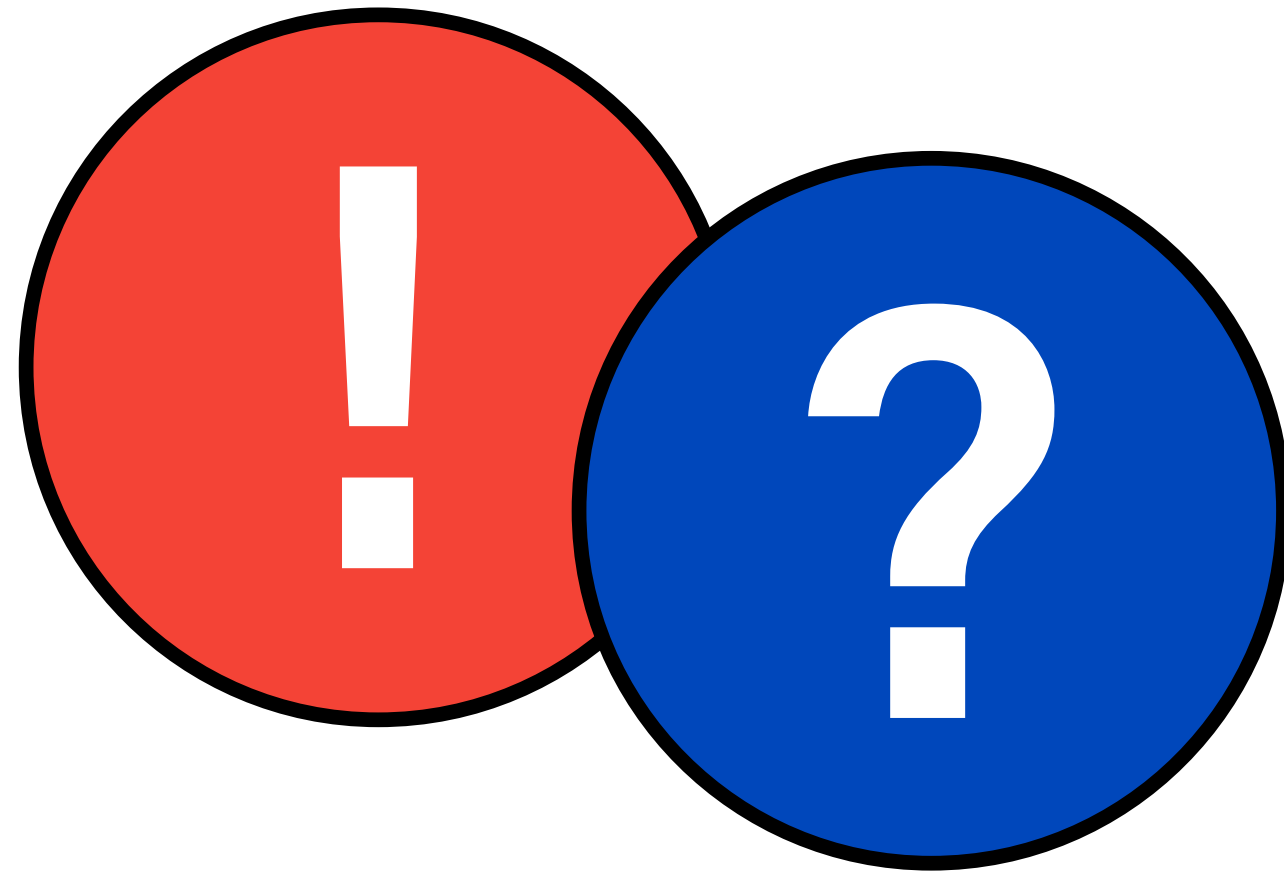
Le niveau d'autonomie nécessaire au programme Sport-Études permet d'acquérir des capacités d'organisation qui sont ensuite utiles dans le cheminement post-secondaire.

Afin d'assurer le développement à long terme de l'athlète, le niveau d'entraînement doit correspondre aux attentes envers un.e athlète identifié.e.

- Le niveau d'entraînement doit être suffisant pour maintenir / obtenir le statut Espoir tout en gardant en tête que les athlètes doivent prioriser leurs études lorsque cela comporte un enjeu pour maintenir leur résultat scolaire.

7. Varias

Commentaires? Questions?



5. Ressources

Programmes Sport-études (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)

Programme Sport-Études (Natation Artistique Québec)

Athlètes identifiés (Natation Artistique Québec)

NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC

Adresse

7665 Boulevard Lacordaire
Montréal, H1S 2A7

Courriel

info@natationartistiquequebec.ca

Téléphone

514-252-3087

Site web

natationartistiquequebec.ca

Suivez-nous sur nos médias sociaux:



@natationartistiquequebec